

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THICOURT**

Séance du 30 janvier 2026 à 20 heures

Etaient présents : Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, François LECUROU, Bruno PERRIOL, Julien LEICK, Ghislain WILLAUME, Jonathan EGLOFF, Régis POINSIGNON

Avaient donné pouvoir : Mathieu BRIESCH à Myriam RESLINGER, Florine MALARD à Jonathan EGLOFF

Etaient absents :

Mélissa HAMANT, secrétaire générale de mairie, est nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance à 20h.

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

Le maire demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) – Point n°6
- Entretien des haies – Point n°7

Décision : Acceptée à l'unanimité des membres

1. Compte financier unique 2025

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique pour 2025 définis comme suit :

En section de fonctionnement :

Recettes : 250 581,85 euros (dont 121 855,29 euros d'excédent reporté N-1)

Dépenses : 82 424,71 euros

Excédent de clôture : 168 157,14 euros

En section d'investissement :

Recettes : 223 484,00 euros

Dépenses : 177 839,58 euros (dont 135 113,85 euros de solde d'exécution reporté N-1)

Excédent de clôture : 45 644,42 euros

Considérant que le maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a siégé sous la présidence de Pascal SPITZ, premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025.

2. Affectation du résultat

Le maire rappelle les résultats de la gestion 2025 :

En section de fonctionnement :

Excédent de clôture : 168 157,14 euros

En section d'investissement :

Excédent de clôture : 45 644,42 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Décide d'affecter :
 - En recettes de fonctionnement : 168 157,14 euros au compte 002
 - En recettes d'investissement : 45 644,42 euros au compte 001

3. Taux des impôts locaux

Malgré l'absence de notification des bases d'imposition, le maire propose de maintenir les taux des impôts locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,66 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,33 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,12 %

4. Budget primitif 2026

Le maire présente le budget primitif et notamment la liste des investissements prévus pour 2026.

En section de fonctionnement :

Recettes : 248 945 euros (dont 168 157,14 euros d'excédent reporté N-1)

Dépenses : 248 945 euros

En section d'investissement :

Recettes : 155 044,42 euros (dont 45 644,42 euros d'excédent reporté N-1)

Dépenses : 155 044,42 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Approuve le budget primitif 2026.

5. Audioguide

Le maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'un audio-guide destiné aux visiteurs, ayant pour objectif de permettre la découverte de l'église de Thicourt, de son chœur classé au titre des monuments historiques, ainsi que du passé clunisien du village.

Il précise que ce projet sera mené en étroite collaboration avec la Société Histoire et Patrimoine du Duf.

L'audio-guide sera hébergé sur le site internet de la commune et accessible gratuitement aux visiteurs par le scan d'un QR code à l'aide d'un téléphone portable.

Le maire présente ensuite le devis du prestataire MARIE LECLAT, d'un montant de 780 euros (TVA non applicable), correspondant à la conception et à la réalisation de deux épisodes audio, l'un consacré à l'extérieur de l'église et l'autre à son intérieur.

Il précise que cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention du Duf au titre de la DAC.

Il est également indiqué que la Société Histoire et Patrimoine du Duf prendra à sa charge l'édition d'un fascicule, présentant l'histoire du village et intégrant le QR code permettant l'accès à l'audio-guide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Approuve la réalisation de l'audio-guide dans les conditions exposées ;
- Accepte le devis du prestataire MARIE LECLAT pour un montant de 780 € ;

6. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le maire informe le conseil qu'étant donné le surcroît de travail durant certaines périodes (recensement, réunions, élections, etc.), les agents communaux pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires.

Le maire propose d'indemniser les heures complémentaires effectuées par les agents communaux titulaires et contractuels de catégorie C et B. Il précise que les heures complémentaires ne sont pas majorées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, ... voix contre et ... abstention :

- Décide d'instaurer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents communaux titulaires et contractuels de catégorie C et B.

7. Entretien des haies

Comme chaque année avant le printemps, le maire propose de réaliser l'entretien des haies sur le ban communal.

8. Divers

- Organisation des prochaines élections

Municipales 2026 prévues les 15 et 22 mars 2026 de 8h à 18h

En vertu de l'article R.42 du Code électoral, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. L'ensemble des membres doit être présent à l'ouverture du scrutin puis à la clôture du scrutin. Il faudra veiller à ce que deux membres du bureau au moins, soient toujours présents pendant la durée des opérations électorales.

8h-12h	12h-15h	15h-18h + dépouillement
Sabrina	François	Régis
Jonathan	Julien	Florine
Ghislain	Alexandra	Alexandra
Claudine		Pascal

Le maire lève la séance à 21h15.

A Thicourt, le 30 janvier 2026

Le maire, Myriam RESLINGER

